



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2009 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement 01-275-44 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Le 17 juin 2009, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est donc en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 30^E JOUR DE JUIN 2009

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement